

RÈGLEMENT

Article 1 : l'organisateur

Le VSM (« Vélo Sport Martignolais »), association loi 1901 à but non lucratif, située au 21 rue de Gourden 35640 Martigné-Ferchaud, organise un événement sportif le dimanche 27 mars 2022 sur le site de l'étang de la Forge à Martigné-Ferchaud.

Site internet : www.coursedelaforge.run

Facebook : www.facebook.fr/coursedelaforge

E-mail : hello@coursedelaforge.run

Article 2 : inscription

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, homme et femme, dans les catégories suivantes : juniors, espoirs, seniors et masters. Pour les 10kms et la marche nordique, il faut être nés avant 2005. Pour les 17 kms, il faut être majeur le jour de la course. La licence est obligatoire pour les licenciés (seules les licences FFA sont admises). Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course. Évènement limité à 500 participants en comptabilisant les quatre épreuves.

Inscription ouverte jusqu'au 26/03/22 :

- En ligne sur www.coursedelaforge.run
- Par courrier : compléter le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque du montant correspondant à l'ordre de **Vélo Sport Martignolais** et d'une photocopie de licence FFA ou d'un certificat médical précisant l'aptitude à la course à pied en compétition de moins d'un an à la date de la course à l'adresse suivante :

Claude Chevillard – 21 rue de Gourden, 35640 Martigné-Ferchaud

Article 3 : épreuves

Épreuve	Distance*	Heure de départ	Heure de fermeture des inscriptions sur place*	Ravitaillement liquide	Tarif	
					Prévente	Sur-place**
Course à pied	18 km	9:30	9:00	5 ^{ème} kilomètre 9 ^{ème} kilomètre	9€	Pas de vente sur place
Course à pied	10.5 km	9:45	9:00	5 ^{ème} kilomètre	8€	Pas de vente sur place
Marche Nordique	10.5 km	10:00	9:00	5 ^{ème} kilomètre	8€	Pas de vente sur place
Marche Loisir	10.5 km	10:05	9:00	-	3€	5€

* L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou pratique. Cela peut faire varier la distance. En général de ± 500m. Cf. Article 12.

** Sous réserve de places encore disponibles.

Article 4 : accueil des coureurs

L'accueil se fait au parking du camping du Bois Feuillet. Des informations d'accès au site plus précises sont disponibles sur le site internet de la course www.coursedelaforge.run. Remise des dossards à partir de 8h. Possibilité d'utiliser les douches du camping.

Article 5 : parcours

Le parcours se situe sur les communes de Martigné-Ferchaud et de Eancé.

- **Parcours 10.5 km** : une boucle autour de l'Étang de la Forge à Martigné-Ferchaud. 95% nature.
- **Parcours 18 km** : parcours 10.5 km rallongé d'une boucle de ~7 km traversant sentiers et bois avec 200 mètres de dénivelé positif supplémentaires.

ATTENTION : l'extension pour le parcours de 18 km traverse des propriétés privées. L'autorisation **exceptionnelle** de traverser ces terrains a été accordée aux organisateurs. Merci d'être responsable et de ne pas suivre ce parcours en dehors de la course. Cela pourrait remettre en cause sa pérennité.

Article 6 : classement - récompense

Un classement sera effectué pour les trois premières courses (pas pour la marche loisir). Plusieurs catégories seront distinguées. Un lot sera remis à chaque participant.

Article 7 : sécurité

Une équipe de secourisme sera présente avec ambulance, sécurité civile et un médecin en disponibilité.

Article 8 : ravitaillement

Un ravitaillement en eau sera assuré au 5^{ème} km (10.5 km et 18 km) et un au 9^{ème} km (18 km seulement). Une collation sera disponible à l'arrivée.

Article 9 : assurance

L'organisateur, l'association VSM, est couvert par une assurance souscrite pour cette compétition. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique avant, pendant et après l'épreuve, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Article 10 : environnement

Cette course est organisée dans le respect de l'environnement, chaque coureur doit veiller à son comportement. Merci de ne rien jeter au sol sous peine de disqualification. La circulation est réglementée.

Article 11 : droit à l'image

L'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photographies réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Article 12 : modification et annulation

En cas de circonstances exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement.

Article 13 : acceptation du règlement

Le règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation. Le fait de s'inscrire entraîne l'entière acceptation de celui-ci.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par e-mail à hello@coursedelaforge.run.

Sportivement,

L'équipe de la Course de la Forge.